

AVIS DE CONCESSION

Directive : 2014/23/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) Nom et adresses : Ville de Vence, point(s) de contact : Service de la Commande Publique, Mairie de Vence
Commande Publique BP 9, F - 06141 Vence cedex, Tél : +33 93584113, courriel : commandepublique@ville-vence.fr
Code NUTS : FRL03

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.3) Communication :

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :
<https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique via :

<https://www.marches-securises.fr>,

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse :

<https://www.marches-securises.fr>.

I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Autorité régionale ou locale

I.5) Activité principale : Services généraux des administrations publiques.

SECTION II : OBJET

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : Organisation d'un festival de musique en plein air dénommé « Les Nuits du sud »

Numéro de référence : DSPNDS

II.1.2) Code CPV principal : 79953000

II.1.3) Type de marché : Services.

II.1.4) Description succincte : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC de type affermage - Organisation d'un festival de musique en plein air dénommé « Les Nuits du sud »

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 2638856 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non.

II.2) Description

II.2.1) Intitulé

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :

79953000

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRL03

Lieu principal d'exécution : Commune de Vence

II.2.4) Description des prestations : Organisation d'un festival de musique en plein air dénommé « Les Nuits du sud »

II.2.5) Critères d'attribution :

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.

II.2.6) Valeur estimée :

Valeur hors TVA : 2638856 euros

II.2.7) Durée de la concession :

Durée en mois : 36

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2.14) Informations complémentaires : Le contrat issu de cette consultation sera conclu sous la forme d'un contrat de délégation de service public par voie d'affermage.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions : Un extrait Kbis ou équivalent de moins de 3 mois (inscription INSEE pour les éventuelles associations)

III.1.2) Capacité économique et financière :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

III.1.5) Informations sur les concessions réservés

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :

La présente délégation a pour objet de confier à un délégataire la gestion et la promotion, à ses risques et périls, d'une manifestation musicale, dénommée « Festival des Nuits du Sud® ». Ainsi, le délégataire devra assurer entre autres la production, l'organisation, la commercialisation et la communication de cette manifestation culturelle consistant en des spectacles musicaux de genres différents et variés sur la période estivale sur la place du Grand Jardin à Vence. Cette manifestation dure de 6 à 8 jours (en 2 ou 3 séquences maximum) sur cette place en coeur de Ville et s'étend sur la période estivale de chaque année, sans superposition avec les événements de la Commune et notamment le concert du conservatoire du 14 juillet et les fêtes de la Sainte Elisabeth début Août. Le délégataire sera tenu d'assurer la meilleure politique de communication possible liée à la gestion de ce service public. Pendant la durée du contrat, la collectivité confère au titulaire un droit de gestion du service et l'autorise à percevoir, à titre de rémunération, l'ensemble des redevances et recettes liées à l'exploitation du festival (billetterie, contrats de partenariats et mécénat, prestations "Hospitalités", buvettes/restauration rapide du public, recettes publicitaires, et ventes de produits dérivés) et les concours financiers professionnels et institutionnels. La durée de la présente convention de délégation de service public est fixée à 3 ans. Le premier festival à organiser aura lieu en 2025. La convention prend effet à compter de la date de notification au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception. Dès la fin du festival 2024, le titulaire et la collectivité réaliseront un état des lieux et un inventaire contradictoires des biens affectés au service.

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution de la concession

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET :

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Description

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : non.

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres : 21/05/2024 à 12 h 00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Français.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Renouvellement :

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

VI.2) Informations sur les échanges électroniques :

La commande en ligne sera utilisée.

La facturation en ligne sera acceptée.

Le paiement en ligne sera utilisé.

VI.3) Informations complémentaires :

Visite du site : Les candidats devront OBLIGATOIREMENT procéder à une visite approfondie des lieux, préalablement à la remise des propositions, devra être réalisée sur site dans le respect de l'égalité de traitement des soumissionnaires. La demande sera formulée par courriel : commandepublique@ville-vence.fr

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nice, 18 avenue des Fleurs - CS 61039, F - 06050 Nice Cedex 1, Tél : +33 489978600, courriel : Greffe.ta-nice@juradm.fr, adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction de recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 20 mars 2024.

Mots clés : Spectacle

